

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude de la promotion interne 2026 pour l'accès au grade d'Agent de maîtrise territorial sans examen professionnel

Le Président du Centre de Gestion du JURA,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.523-1, L.523-3 et L.523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, articles 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,

Vu l'arrêté du 16 juillet 2021 du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu l'avis de la commission de promotion interne du Centre de Gestion en date du 3 février 2026 ;

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise Territorial sans examen professionnel au titre de la Promotion Interne pour l'année 2026, est établie, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

- | | |
|---------------------------|---|
| • BOULET Françoise | Commune d'Arbois |
| • CAIRE Lilian | Ville de Saint-Claude |
| • CHAPUT Pascal | Commune de Tavaux |
| • DANGUY Thierry | Communauté de Communes Bresse Haute Seille |
| • FUTIN Sylvie | CCAS Lons-le-Saunier |
| • JACOT Cédric | Communauté de Communes Jura Nord |
| • JACQUOT Patrick | Communauté de Communes Haut Jura ARCADE |

- | | |
|------------------------------|--|
| • JOBARD Emmanuel | Communauté de Communes Haut Jura ARCADE |
| • MICHAUD Stéphane | Ville de Montmorot |
| • MULOT David | Ville de Lons-le-Saunier |
| • PELLIGAND Pauline | Commune de l'Etoile |
| • ROBERT Laëtitia | SIVOS d'Arbois |
| • SANCEY Marie-Pierre | Commune de Damparis |
| • WERMEILLE Guillaume | SICTOM Haut Jura |

Article 2 : La présente liste sera transmise :

A la Préfecture du Jura.

Et, sur demande, aux communes et établissements publics locaux du département.

Article 3 : Cette liste prendra effet à compter de la date du cachet de la Préfecture.

Fait à Champagnole,
Le 3 février 2026

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois via le site internet www.telerecours.fr

Le Président du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale du Jura



Frank STEYAERT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Steyaert'.